

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)
POUR LE DEPLOIEMENT D'UNE CELLULE D'ANIMATION REGIONALE DE SOINS PALLIATIFS**

Autorité responsable de l'appel à manifestation d'intérêt :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie
Espace Claude Monet | 2 place Jean Nouzillé | CS 55035 |14050 Caen Cedex 4

Date de publication de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt : date de publication sur le site internet de l'ARS Normandie

Date limite de dépôt des candidatures : 28 octobre 2022

Publication des résultats à partir du 28 novembre 2022

1. CONTEXTE

Le plan national 2021-2024 sur le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie est le cinquième plan consacré à ces deux enjeux de santé publique depuis 1999. Les soins palliatifs sont des soins actifs et continus pratiqués par une équipe multidisciplinaire, en collaboration avec des bénévoles d'accompagnement, en institution ou à domicile. Ils visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage. Ils ont pour but de préserver la meilleure qualité de vie possible jusqu'à la mort.

Fin janvier 2022, le Ministère de la santé a lancé un Plan de développement des soins palliatifs et d'accompagnement de la fin de vie 2021-2024 composé de trois axes :

- renforcer l'acculturation aux droits de la fin de vie et diffuser, parmi les professionnels et intervenants, la culture palliative ;
- diffuser les bonnes pratiques, garantir un haut niveau d'expertise en soins palliatifs et son accessibilité pour les acteurs en s'appuyant sur la formation et les travaux de recherche ;
- déployer les prises en charge de proximité en renforçant les coordinations, en structurant des modalités d'intégration précoce des soins palliatifs et de l'accompagnement de la fin de vie.

Dans ce dernier axe, le plan national de soins palliatifs 2021-2024 prévoit notamment la mise en place d'une cellule d'animation en soins palliatifs dans chaque région¹.

¹ Action 12 : « Structurer, au niveau de chaque région, la coordination des parcours de soins palliatifs et d'accompagnement de la fin de vie »

2. OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le présent AMI a donc pour objectif de de créer une dynamique de coordination, d'animation et d'expertise en soins palliatifs en région Normandie par la création d'une cellule d'animation régionale.

COORDINATION REGIONALE

Cette Cellule est une entité régionale experte qui participe à l'échelle de tout le territoire régional à la structuration et l'organisation de la filière de prise en soins palliative et d'accompagnement de la fin de vie, en cohérence avec le programme régional de santé et les politiques nationales. Elle participe aux diagnostics et à l'amélioration de la lisibilité de l'offre en soins palliatifs sous l'égide de l'ARS. Elle participe à la cohésion et à la coordination des différents acteurs au sein de la région en instaurant une dynamique de collaboration efficace et adaptée aux besoins régionaux. Elle développe les articulations ville-hôpital-médico-social dans le contexte des nouvelles configurations territoriale notamment les dispositifs d'appui et de coordination (DAC), les CPTS, MSP, Centre de soins, Hôpitaux de proximité, équipes territoriales de soins palliatifs, les acteurs de soins primaires, GHT.

La Cellule sera positionnée comme interface dédiée au service des soins palliatifs grâce notamment à une gouvernance représentative de l'ensemble des acteurs participant aux prises en soins (dont les usagers, acteurs de la ville, du médico-social), une équipe dédiée opérationnelle et réactive ainsi que par une connaissance des organisations et des acteurs à l'échelon régional et départemental. Elle sera identifiée comme ressource par l'ARS et les acteurs participant au parcours du patient tant dans les domaines privés que publics.

ANIMATION REGIONALE

Elle endosse un rôle de médiateur et de fédérateur facilitant la cohésion et les dynamiques de collaboration entre l'ARS, les professionnels et les différents acteurs des soins palliatifs, dont les bénévoles d'accompagnement.

Elle contribue au recensement des activités, elle accompagne et participe à l'évaluation des projets de développement des soins palliatifs des acteurs régionaux.

Elle contribue à l'accompagnement des restructurations des organisations dans le domaine, en veillant à l'utilisation des crédits alloués aux soins palliatifs et à la meilleure répartition des ressources en soins palliatifs à la demande de l'ARS. Elle est par ailleurs en lien avec les autres cellules d'animation régionales.

Le dispositif présenté devra contribuer à l'harmonisation des fonctionnements territoriaux et régionaux par des outils tels que les diagnostics de territoire, les enquêtes, la conduite de projet au service de la démarche palliative, la mise en œuvre de groupes de travail, la réalisation de journées de partage d'expérience, le conventionnement avec d'autres acteurs...

EXPERTISE

La Cellule contribue à l'animation et à la diffusion de la culture palliative avec une volonté d'harmoniser les pratiques, de développer les formations des professionnels de santé,

sociaux, médico-sociaux et non-spécialistes afin de pérenniser l'acculturation des différents publics.

Afin de garantir une prise en charge de qualité aux patients, la cellule devra posséder une réelle expertise en soins palliatifs. Elle assurera un rôle de remontée et de partage des éléments de terrain, de relais et de suivi auprès des différents acteurs de soins palliatifs et intervenants investis dans une démarche palliative.

Une attention particulière sera portée au déploiement d'une démarche continue d'évaluation de la qualité et de la sécurité des soins ainsi qu'à la mise en œuvre d'une dynamique de recherche.

3. LES CRITERES DE SELECTION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

3.1 Organisation

La cellule peut être rattachée à un établissement de santé (public ou privé à but non lucratif) ou se constituer sous forme d'association ou de groupement de coopération sanitaire pour disposer de la personne morale. Tous les partenaires identifiés doivent être mentionnés dans les documents de candidature, ainsi que leurs rôles respectifs et les différentes modalités d'articulation. La cellule peut organiser des antennes, qu'elle anime, à l'échelle des départements et nouer des partenariats territoriaux et régionaux pour développer ses missions et garantir la couverture des différents territoires.

Le principe qui sous-tend son fonctionnement est la neutralité, point sur lequel l'ARS sera vigilante. L'instance de la cellule doit être représentative et réunir l'ensemble des acteurs, de tout champ et tout secteur confondus, intervenants dans la filière palliative au sein de la région. Si le format de la gouvernance reste libre, il est préconisé que la cellule ait au moins un COPIL garantissant la parité entre ces représentants ainsi qu'un calendrier des réunions prévues à échéance régulière. D'autres instances peuvent venir renforcer le COPIL.

A titre indicatif, l'équipe de la cellule régionale se compose de 3 ETP, dont au moins un professionnel de santé (titulaire d'un Diplôme Universitaire de Soins Palliatifs, disposant d'une expérience significative et une connaissance des organisations existantes) et d'un gestionnaire administratif.

3.2 Les missions

A l'échelle nationale, les cellules d'animation régionales de soins palliatifs participent au recueil, relais et partage d'expériences. Elles peuvent être sollicitées pour participer aux actions conduites au national pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement de la fin de vie ou aux travaux conduits par le Centre National des Soins Palliatifs et de la Fin de Vie (CNSPFV).

Les cellules d'animation régionales de soins palliatifs interagissent et échangent sur leurs pratiques. Elles peuvent mutualiser leurs ressources pour la mise en œuvre de projets communs notamment.

A l'échelle des territoires de la région, la cellule d'animation régionale de soins palliatifs a pour missions :

a) Coordonner les actions, participer aux diagnostics et à l'amélioration de la lisibilité de l'offre et de l'activité en soins palliatifs et en accompagnement de la fin de vie

- Documenter l'offre de soins palliatifs et d'accompagnement de la fin de vie en recensant de façon régulière et exhaustive les expertises et les ressources disponibles (dispositifs, équipes, équipements, moyens, etc.) ;
- Documenter les besoins, les problématiques des territoires et les attentes des acteurs (réalisation d'enquêtes, etc.) ;
- Mettre à disposition, en collaboration avec le CNSPFV, des outils aidant à l'orientation des professionnels et du grand public vers les ressources en soins palliatifs et en accompagnement de la fin de vie ;
- Faciliter la remontée d'indicateurs de suivi d'activité, en participant à l'élaboration de modèles-types de rapports d'activité et à la remontée des informations par les référents des structures ;
- Promouvoir et accompagner des actions d'auto-évaluation des structures de soins palliatifs en participant aux programmes pilotés par l'ARS.

Dans ce cadre, la cellule participera à l'identification des éventuelles zones fragilisées par l'absence de professionnels référents en soins palliatifs, ou d'équipes de soins palliatifs en capacité de se déplacer auprès des personnes malades à leur domicile.

b) Animer les relations avec les acteurs de soins palliatifs en les mobilisant, en les fédérant et en les soutenant dans le cadre de leurs activités, de leurs projets et de leurs besoins

- Améliorer la cohésion des acteurs et l'articulation des professionnels (par exemple, par organisation de RCP soins palliatifs), favoriser les coopérations et les complémentarités afin de garantir le fonctionnement des dispositifs de soins palliatifs (ex : les astreintes) ;
- Exercer un rôle de médiateur entre les professionnels et l'ARS ;
- Recenser, accompagner et participer à l'évaluation des projets de développement des soins palliatifs et de diffusion de la démarche palliative proposés par des acteurs des soins palliatifs (appui méthodologique, lien avec des projets similaires préalablement menés dans la région, etc.) ;
- Relayer les projets de recherche et les appels à projet ;
- Relayer les offres d'emploi en soins palliatifs ;
- Diffuser des protocoles organisationnels.

c) Informer sur les soins palliatifs et la fin de vie, diffuser la culture et la démarche palliatives et contribuer à l'appropriation des bonnes pratiques professionnelles

- Impliquer les différents acteurs dans une perspective de réflexions et de travaux en pluri professionnalité, en mobilisant les expertises (organisation de journées de partage d'expérience, etc.) ;
- Diffuser les informations (nationales et régionales) aux professionnels de la prise en charge palliative des territoires (état des connaissances, bonnes pratiques, recommandations de bonnes pratiques, outils, avancées des projets régionaux, etc.) ;
- Diffuser les référentiels de bonnes pratiques professionnelles ;
- Fédérer les acteurs de soins palliatifs du territoire et les accompagner dans l'organisation de sessions de formation.
- Impulser et participer à des actions de communication menées en région auprès du grand public, en s'attachant à cibler des publics variés et en employant des canaux adaptés ;

- Relayer les campagnes et informations mises à disposition au niveau national et déclinées en région.

L'ARS Normandie instruira les demandes du présent AMI avec la volonté d'assurer une répartition territoriale équitable des moyens mis en œuvre et tiendra compte, pour cela, de la logique de complémentarité développée par le projet, de la couverture territoriale assurée par le dispositif, des acteurs associés et des moyens d'ores et déjà déployés par le porteur de projet afin de développer la collaboration et la diffusion d'une culture palliative. Aussi, une attention particulière sera portée au déploiement de collaborations avec des structures préexistantes, favorisant notamment le déploiement de liens ville-hôpital-établissements médico-sociaux (hospitalisation à domicile, équipes mobiles territoriales de soins palliatifs) et notamment des outils communs d'anticipation et de réactivité pour la prise en charge en soins palliatifs des patients sur le lieu de vie.

Lors de la sélection, l'ARS sera aussi attentive à la capacité de l'établissement à soutenir et promouvoir la recherche en soins palliatifs, harmoniser les pratiques, diffuser une culture palliative, animer un réseau sur le territoire et faire connaître le dispositif.

Le projet sélectionné sera financé en 2022 pour un démarrage au plus tard au dernier trimestre 2022.

L'ARS contractualisera avec les porteurs retenus au terme de cet AMI. L'avenant à la convention fixera notamment les financements et les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action. A ce titre, il est attendu du porteur de projet qu'il propose quelques indicateurs.

3.2 Financement

Dans le cadre du Plan National 2021-2024 « Développement des soins palliatifs et accompagnement de la fin de vie », la création de cellules dans les régions dépourvues, s'accompagnent de délégations de crédits effectuées au moyen de crédits FIR dans la limite du montant notifié dans la circulaire budgétaire. Le financement sera conditionné à la présentation d'un budget prévisionnel en réponse de cet AMI puis une fois retenu à la signature d'un avenant CPOM.

La recherche de co-financements et la valorisation des temps de professionnels mis à disposition par les partenaires de la structure porteuse est un reflet de l'engagement de chacun et un gage de pérennité du dispositif dans le temps.

3.3 Indicateurs de suivi d'activité et données de bilan

La cellule d'animation régionale de soins palliatifs remet tous les ans à l'ARS son **rapport d'activité**, détaillant l'utilisation des crédits alloués par l'ARS et informant sur les autres ressources financières dont elle a bénéficié.

Les données recueillies doivent permettre de **documenter et de dresser le bilan** :

- De l'état de déploiement de la cellule et de son maillage sur les territoires de la région ;
- Du fonctionnement et de l'activité de la cellule pour chacune de ses missions ;

- Dans la mesure du possible, de l'impact de la création de la cellule sur la structuration de la filière de prise en charge palliative, sur l'articulation des différents acteurs, sur la diffusion de la culture palliative, sur le partage des bonnes pratiques.

Les **indicateurs** à recueillir sont les suivants :

<p>Mission : Participer aux diagnostics territoriaux et à l'amélioration de la lisibilité de l'offre et de l'activité en soins palliatifs et en accompagnement de la fin de vie</p>	<p>Mission : Animer les relations avec les acteurs de soins palliatifs en les mobilisant, en les fédérant et en les soutenant dans le cadre de leurs activités, de leurs projets et de leurs besoins</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de COPIL réalisé(s) dans l'année - Participation de la cellule aux réunions organisées par l'ARS - Rédaction d'un rapport, ou de supports, recensant l'offre de soins palliatifs et les ressources disponibles sur l'ensemble de la région, complété d'une analyse des problématiques rencontrées et des attentes des acteurs - Nombre d'enquêtes réalisées en lien avec l'ARS ou en association avec d'autres cellules régionales ou dans le cadre de partenariats ou déclinées d'enquêtes conduites au national - Création d'un site internet ou d'un lien donnant accès aux informations utiles à l'orientation vers les ressources et équipes spécialisées - Contribution à la mise à jour des données régionales 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions organisées en direction des professionnels (rencontres inter équipes, groupes de travail, etc.) - Nombre de projets professionnels accompagnés - Nombre de postes pourvus parmi les offres d'emploi ayant fait l'objet d'une diffusion par la cellule - Mise en place d'un accueil téléphonique
<p>Mission : Diffuser la culture et la démarche palliatives et contribuer à l'appropriation des bonnes pratiques professionnelles</p>	<p>Mission : Informier sur les soins palliatifs et la fin de vie</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de journées de partage d'expérience accompagnées ou réalisées avec l'appui de la cellule, destinées aux professionnels et intervenants de l'accompagnement - Nombre de professionnels ayant participé aux journées - Diffusion de newsletter ou bulletin d'information sur les activités de la cellule 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour régulière du site internet - Organisation d'actions en direction du grand public - Mise à jour régulière du mailing de destinataires

4. MODALITES DE REPONSE A L'AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

L'avis d'appel à manifestation d'intérêt est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'ARS Normandie (<http://www.ars.normandie.sante.fr>).

La date de publication sur ce site internet vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture fixée au 28 octobre 2022 inclus. Les dossiers déposés après la date limite de dépôt ne seront pas recevables. Chaque dossier devra reprendre les grands items de cet AMI à savoir la présentation de l'auteur de la demande, de la gouvernance/organisation, de la constitution de l'équipe, des coopérations, de la déclinaison des missions, des indicateurs choisis, du budget prévisionnel et du calendrier de mise en œuvre. Le dossier devra s'accompagner d'un engagement à commencer l'activité au plus tard le 2 janvier 2023.

Chaque porteur adresse, en une seule fois, un dossier de candidature complet selon la modalité suivante :

- dépôt sur la boîte mail générique de l'ARS Normandie à l'adresse ci-après : ARS-NORMANDIE- DOS-DIRECTION@ars.sante.fr
- en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidatures : " AMI cellule d'animation régionale de soins palliatifs ".

Pour tout renseignement, merci de contacter l'une des BAL suivantes :

- ars-normandie-dos-direction@ars.sante.fr
- nathalie.chomette@ars.sante.fr
- victoire.lechevranton@ars.sante.fr

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Normandie,

Thomas DEROCHE